

Paris,  
le vendredi 24 mai 2013

**Émetteur :** Elise Demorise pour l'Ucanss - Tél. : 01 45 38 82 79 Fax : 01 45 38 81 74 @mail : edemorise@ucanss.fr  
Michèle Carrier-Nottaris pour le SFR de Paris - Tél. : 01 40 05 39 74 Fax : 01 40 05 45 91 @mail : michele.carrier-nottaris@cpam-cergyponoise.cnamts.fr

**Objet :** Préparation des candidats au 54eme concours d'entrée à l'en3s

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'offre de formation institutionnelle « Préparation au concours d'entrée à l'En3s » est à nouveau proposée cette année par l'Ucanss en partenariat avec le Service des Formations Régionales de Paris. L'Ucanss a décidé de confier le pilotage opérationnel du dispositif au SFR de Paris depuis la promotion 2009.

Une nouvelle promotion est programmée à partir de novembre 2013.

La préparation prend en compte l'évolution des épreuves du concours d'accès à l'En3s pour l'année 2014.

### **RAPPEL DU DISPOSITIF**

Le 54ème concours d'entrée à l'En3s sera ouvert à la fois à des candidats externes et à des candidats internes.

La préparation au concours d'entrée proposée par le SFR s'adresse aux agents des organismes de Sécurité sociale qui seront sélectionnés selon les modalités ci-après.

### **I - CONDITIONS ADMINISTRATIVES**

Afin de promouvoir la diversité et l'égalité des chances et en conformité avec les conditions d'inscription au concours de l'En3S, l'Ucanss a décidé, en 2011, de modifier les conditions administratives d'accès à la préparation.

Les agents doivent désormais remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 4 ans d'ancienneté (1) dans les organismes de Sécurité sociale au 31 décembre 2014 ;
- ne pas avoir suivi trois fois la préparation au concours et ne pas s'être présenté trois fois au concours de l'En3s.

### **II - NOMBRE DE PLACES**

La préparation est ouverte aux agents des organismes de Sécurité sociale dans la limite maximale de **100 places**. Une liste d'attente pourra être constituée si nécessaire.

### III - CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à la préparation est subordonné :

**1. à l'accord du Directeur** de l'organisme dont relève le candidat (article premier du Règlement général des actions de formation nationales pour l'accès aux actions de formation) ;

**2. à l'envoi d'un dossier de candidature** comportant obligatoirement :

- la fiche d'inscription complétée par le candidat avec une photo d'identité (annexe 3),
- le dossier de motivation dûment rempli - partie 1 (annexe 3),
- le curriculum vitae avec une photo d'identité,
- la lettre manuscrite précisant les motivations à suivre la préparation.

**3. à la réussite de l'épreuve de sélection**, constituée de deux étapes :

- une épreuve écrite,
- un entretien individuel avec un jury composé d'un agent de direction de l'Institution et d'un membre de l'IGAS ou de la Cour des Comptes.

Les modalités de cette épreuve de sélection sont présentées en annexe 2.

-----  
*(1) Ne peuvent toutefois pas faire acte de candidature les agents de direction et les agents comptables des organismes de Sécurité sociale, à l'exception des agents de direction intérimaires et des agents de direction des Caisses nationales.*

Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve de sélection, sous réserve de respecter un délai de carence de 2 ans entre la fin du cursus évoqué ci-dessus et le début de la préparation :

- Master Management de service ou du Master Management des Ressources Humaines délivré par Reims Management School ;
- Diplôme de Professionnalisation des Fondés de pouvoir délivré par l'Essec ;
- Master Responsable en gestion des Ressources Humaines délivré par le Cesi.

**A l'issue des épreuves de sélection, un jury national de proclamation des résultats, présidé par l'Ucanss, se réunit pour déclarer les personnes admises à entrer en préparation.**

### IV - ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA PRÉPARATION (ANNEXE 1)

- Date limite de candidature : 10 juillet 2013
- Dates de sélection : du 24 septembre au 09 octobre 2013
- Le jury national de proclamation des résultats se tiendra mi-octobre 2013.

La préparation au 54ème concours d'entrée à l'en3s se déroulera :

- de novembre 2013 à juin 2014 pour la préparation aux épreuves écrites ;
- en septembre 2014 pour l'entraînement aux épreuves orales (pour les candidats admissibles au concours).

### VI - COÛT ET PRISE EN CHARGE DE LA PRÉPARATION

Le coût pédagogique prévisionnel de la préparation au 54ème concours d'entrée à l'En3s s'élèvera à :

- pour la préparation aux épreuves écrites : 4 500 euros ;
- pour l'entraînement aux épreuves orales : 1 000 euros.

La formation « Préparation au concours d'entrée à l'En3s » fait partie des priorités CPNEFP de niveau 1 sur les fonds mutualisés auprès d'Uniformation. Ainsi, le coût pédagogique de la formation est pris en charge à 80 % et les frais annexes (déplacement, hébergement et repas) selon un barème défini.

**Par ailleurs, conformément à la décision CPNEFP du 25 octobre 2012, les frais de salaire du stagiaire durant la formation sont remboursés à 100 %**

## **VII - ASSIDUITÉ A LA PREPARATION**

Sous peine de ne pas être autorisés à poursuivre la préparation, conformément aux dispositions du règlement général des actions de formation nationales (articles 6, 7, 8 et 9), les stagiaires s'engagent à :

- satisfaire à une obligation de présence aux regroupements pédagogiques ;
- rendre trois devoirs durant chaque intersession.

## **VIII - FORMALITÉS D'INSCRIPTION**

J'attire votre attention sur le fait que chaque dossier d'inscription doit être impérativement vérifié par le service des Ressources humaines ou Formation de l'organisme et comporter :

- la signature du directeur ou de son représentant ;
- le cachet de l'organisme ;
- la signature du candidat.

et être adressé au SFR de Paris au plus tard **le 10 juillet 2013** (cachet de la poste faisant foi).

Pour les candidats qui suivent actuellement la préparation au 53ème concours, il est bien entendu possible de déposer un dossier d'inscription dans l'attente des résultats du concours.

Les candidats admissibles au concours d'entrée à l'En3s seront, en cas de non admission au concours, directement admis à la préparation au 54ème concours de l'En3S, sous réserve de l'accord du Directeur.

Les agents ayant bénéficié d'un report lors de la préparation au 53ème concours doivent **obligatoirement** présenter un dossier d'inscription pour la préparation au 54ème concours d'entrée à l'En3s.

Vos interlocuteurs pour cette préparation au concours d'entrée de l'En3s, Elise Demorise de l'Ucanss et Michèle Carrier-Nottaris du SFR de Paris se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je compte sur votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Didier Malric  
Directeur

### **Document(s) annexe**

**(s) :**

- Présentation de la Préparation au 54eme concours d'entrée à l'En3s,
- Présentation des épreuves de sélection,
- Fiche d'inscription à La préparation,